

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [jglavoie-emm-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/cad154ea1caaef10ed0c6713>

Date d'obtention : 2024-11-05 19:32:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la méthode Sexto vise à travailler en collaboration afin d'assurer la meilleure intervention possible pour les jeunes, la diminution des délais et une intervention éducative quant aux comportements et conséquences que ça implique. Je retiens que la méthode Sexto implique différentes étapes bien définies qui permet de faire la lumière sur l'incident qui s'est passé (l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue). Je retiens également la distinction entre un acte malveillant versus un acte impulsif et la distinction des interventions à faire dans ces deux situations.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va assurément m'aider à mieux intervenir auprès des jeunes et à faire les bonnes interventions en fonction des incidents qui se sont produits. Celle-ci m'outille de façon concrète pour bien aborder la situation des sextos et pour agir selon les meilleures pratiques. Je vais également être plus outillée pour faire face aux actes malveillants.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ne vais jamais consulter le contenu (photo/vidéo). Je vais m'assurer de bien discerner s'il s'agit d'un acte malveillant ou non à l'aide de la grille d'évaluation. Je vais aussi m'assurer de confisquer le cellulaire/ordinateur si j'ai un doute raisonnable de croire que du contenu (photo/vidéo) s'y trouve).